

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 novembre 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 3 novembre 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2- Adoption de l'ordre du jour

2014-11-283

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 État comparatif des revenus et des dépenses : dépôt
 - 4.3 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt
- 7- Règlement numéro 2014-421 relatif à l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2015 : avis de motion
- 8- Budget 2015 : date de la séance extraordinaire pour adoption
- 9- Cours de la FQM : inscription
- 10- Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2013 : dépôt
- 11- Demande d'autorisation à la CPTAQ : aliénation du lot 4 391 004
- 12- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville : projet pour le Pacte rural
- 13- Les enfants de l'Opéra : demande de commandite
- 14- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 15- Varia
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Retrait du point 12

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 novembre 2014**

2014-11-284

3- Approbation des procès-verbaux

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

2014-11-285

4.1 Comptes à payer

Une liste des comptes à payer au 3 novembre 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 115 261,58 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 État comparatif des revenus et dépenses : dépôt

Conformément à l'article numéro 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal un état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville au 30 septembre 2014.

4.3 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 novembre 2014**

5- Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 3 novembre 2014. Lecture en est faite.

2014-11-286

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal suivants :

- Monsieur André Côté, conseiller au siège No 1
- Monsieur Daniel Bonneau, conseiller au siège No 2
- Madame Carole Laroche, conseillère au siège No 5
- Monsieur Gaétan Coutu, conseiller au siège No 6

7- Règlement numéro 2014-421 relatif à l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2015 : avis de motion

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2014-421 relatif à l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2015.

8- Budget 2015 : date de la séance extraordinaire pour adoption

2014-11-287

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de fixer au lundi 8 décembre 2014 à 20h00 la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015 de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Cours de la FQM : inscription

2014-11-288

Considérant que Monsieur le maire Mario van Rossum est intéressé à participer à deux cours offerts par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), soit:

- « Agir en tant qu' élu pour le développement de sa communauté », le 21 février 2015 à Bromont; et
- « Communication avec les médias et avec les citoyens », le 18 avril 2015 à Saint-Liboire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 novembre 2014**

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de Monsieur le maire Mario van Rossum à ces deux cours offerts par la FQM;
- d'autoriser le paiement de l'inscription à ces deux cours, le tout pour un montant de 609,37 \$;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, de repas et de stationnement de Monsieur van Rossum relativement à ces cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

10- Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2013 : dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2013, tel que préparé pour le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec par Monsieur Marc Drouin, officier désigné.

11- Demande d'autorisation à la CPTAQ : aliénation du lot 4 391 004

2014-11-289

Considérant que la demande d'autorisation à la CPTAQ concernant l'aliénation du lot 4 391 004 est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que le propriétaire du lot 4 391 004 aurait dû, à l'achat de cet immeuble, l'acquérir en son nom personnel et non au nom de son entreprise agricole qui possède les terres contiguës audit lot;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2014-113);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'aliénation du lot 4 391 004, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville : projet pour le Pacte rural

Le point concernant le projet du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour le Pacte rural a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2014-11-283).

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 novembre 2014**

2014-11-290

13- Les enfants de l'Opéra : demande de commandite

Considérant la lettre datée du 15 août 2014 de la Fondation Les enfants de l'Opéra demandant une commandite pour le spectacle « Un conte de Noël » qui se tiendra le 7 décembre 2014 à Saint-Césaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à la Fondation Les enfants de l'Opéra, à titre de commandite pour le spectacle « Un conte de Noël » qui se tiendra le 7 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

14- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de d'octobre 2014.

Monsieur le maire Mario van Rossum quitte la salle du Conseil municipal pour quelques instants, puis reprend son siège.

Monsieur le maire Mario van Rossum fait lecture du rapport du maire pour l'année 2014.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

15- Varia

Il n'y a aucun point à ajouter au « Varia ».

16- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 novembre 2014**

2014-11-291

17- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire